

## COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2015

#### COMPTE RENDU

*L'an deux mil quinze, le dix-huit du mois de mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, maire.*

*Présents : Mmes BLOT Chantal – ELOY Angélique – LEGRAND Lyne - TOULLIER Marina – RAIMBAULT Valérie et Mrs RAIMBAULT Jean-François – GARNIER Jean-Luc – PINEAU Didier - LANDRAU Stéphane - PREDONZAN Franck – GUYNOISEAU Jean-Michel –*

*Absents excusés : Mr RICHARD Nicolas qui a donné pouvoir à Mr RAIMBAULT Jean-François – Mr BOURGEAIS Philippe qui a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Valérie – Mme CHAUVEAU Isabelle qui a donné pouvoir à Mme LEGRAND Lyne – Mr PICARD TIGNON Mickaël qui a donné pouvoir à Mr LANDRAU Stéphane*

*Secrétaire de séance : Mr PREDONZAN Franck*

oooooooooooooooooooooooooooo

#### **I) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 avril 2015**

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

#### **2) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'achat d'un jeu d'extérieur à l'école dans le cadre d'un projet de service public**

Un jeu d'extérieur à l'école permet d'accompagner les enfants dans leur développement, leur motricité et leur agilité. L'objectif est de répondre aux attentes des enseignants et des enfants.

Monsieur le Maire expose que la réserve parlementaire est une enveloppe de subvention votée, chaque année, lors de la loi de finances et à ce titre la commune de Soulaire et Bourg est fondée à demander une participation financière de l'Etat pour l'achat d'un jeu d'extérieur à l'école.

La commune souhaite commander un jeu destiné à la cour de l'école maternelle pour un montant total de 5 480,17 € HT, la réserve parlementaire peut être utilisée pour le financement de ce jeu à hauteur de 50 % du montant HT, il restera alors 50 % de la somme à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'achat d'un jeu d'extérieur à l'école dans le cadre d'un projet de service public pour un montant de 2 740,08 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE cette proposition
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

**3) *Mise à jour du tableau des effectifs***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

<b>Filières Cadres d'emplois Grades</b>	<b>Nombre d'emplois et durée hebdomadaire</b>	<b>Observations</b>
<b>Filière administrative</b>		
<b>Rédacteurs territoriaux</b>		
- rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35/35 <sup>ème</sup>	
<b>Adjoints administratifs</b>		
- adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35/35 <sup>ème</sup>	
<b>Filière animation</b>		
<b>Adjoints territoriaux d'animation</b>		
- adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35/35 <sup>ème</sup>	
- adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35/35 <sup>ème</sup> 1 poste à 33,18/35 <sup>ème</sup> 1 poste à 4,87/35 <sup>ème</sup> 1 poste à 14,87/35 <sup>ème</sup> 1 poste à 19,33/35 <sup>ème</sup>	CDD CDD CDD
<b>Filière sociale</b>		
<b>Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles</b>		
- ATSEM de 2 <sup>ème</sup> classe	2 postes à 30,51/35 <sup>ème</sup>	

<b>Filière technique</b>		
<b>Agents de maîtrise territoriaux</b>		
- agent de maîtrise principal	1 poste à 35/35 <sup>ème</sup>	
<b>Adjoints techniques territoriaux</b>		
- adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2 postes à 35/35 <sup>ème</sup> 1 poste à 33,32/35 <sup>ème</sup> 1 poste à 32,67/35 <sup>ème</sup> 1 poste à 23,63/35 <sup>ème</sup>	
<b>Autre catégorie</b>		
<b>Contrats d'Aide à l'Emploi</b>		
	3 postes à 35/35 <sup>ème</sup>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 1 voix contre (Mr Pineau Didier), 14 voix pour :

- APPROUVE le tableau des effectifs présenté ci-dessus
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

#### **4) Service minimum d'accueil à l'école**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 impose aux communes de mettre en place un service minimum d'accueil dans les écoles lorsqu'au moins 25 % du personnel enseignant est déclaré gréviste.

Afin de satisfaire à cette obligation légale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'organisation nécessaire au fonctionnement du service minimum d'accueil durant les périodes de grève des enseignants.

Ainsi, dans le but d'assurer le service minimum, devront être présents :

- 1 responsable du service jeunesse
- 1 personne en cuisine
- 1 ATSEM
- 2 personnes titulaires du BAFA

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver sa proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE cette proposition
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

#### **Questions diverses**

- Participation à la garantie de salaire pour les agents
- Choix de la tondeuse

Présentation de Monsieur André Marchand et de Madame Sophie Foucher Maillard, conseillers départementaux, puis de Monsieur Poidevineau Jean-Luc et de Madame Céribas Nadiré, leurs remplaçants. Les conseillers départementaux sont répartis en commissions spécialisées, au sein desquelles ils examinent et préparent les dossiers qui sont soumis au vote en séance plénière, Monsieur André Marchand ainsi que Madame Sophie Foucher Maillard sont tous les deux membres de la commission permanente, Monsieur André Marchand fait partie de la commission « environnement et cadre de vie » et Madame Sophie Foucher Maillard fait partie de la commission « des ressources et du personnel ». Ils effectueront des permanences dans les mairies (les six maires du canton appartenant à ALM, les rencontres sont plus évidentes).

Tour de table :

Jean-François Rimbault : la participation à la garantie de salaire pour les agents est une prestation d'action sociale qui porte sur la garantie de salaire en cas d'arrêt maladie prolongé (+ de 90 jours), sinon le salarié passe à demi traitement. Jean-Luc Garnier, Angélique Eloy et Isabelle Chauveau sont intéressés pour travailler sur le sujet avec un agent.

Didier Pineau : il n'existe pas de service à Angers Loire Métropole pour mutualiser cette prestation ? Quel système a choisi ALM ?

Jean-François Rimbault : nous allons investir dans une tondeuse qui fera uniquement la tonte, le tracteur sera conservé pour les autres activités. Quatre entreprises ont répondu à notre demande.

Didier Pineau : quelles sont les marques qui ont besoin de moins d'entretien ? Au sujet de la réunion sur le PLU, comment expliquer la répartition des maisons et la différence entre le nombre de maisons prévues à Écuillé et à Soulaire et Bourg ? Où en est la convention avec EDF ?

Jean-François Rimbault : le calcul des maisons est fait par rapport à l'évolution des constructions sur les années précédentes.

Stéphane Landrau : pour la fête de la nature, le vendredi 22 mai 2015, il y aura une projection de photos commentées sur les oiseaux des Basses Vallées, une randonnée le dimanche matin, soit le 24 mai 2015, avec un café à la maison des associations ainsi qu'une petite exposition de photos. Pour finir, un pique-nique est organisé au château du Plessis Bourré.

Chantal Blot : après avoir ouvert les boîtes à « remarques et suggestions » mises à disposition des habitants de la commune, à la mairie ainsi qu'à la boulangerie, voici ce qui en ressort :

- faire un sens unique de circulation devant le commerce, afin de ne plus avoir l'entrée et la sortie au même endroit
- changer de place les pancartes du « Relais du Plessis Bourré »
- mettre des ralentisseurs à l'entrée de Bourg, plus de jeux à Bourg ainsi que des lampadaires dans l'aire de jeux
- limiter à 30km/h la circulation dans le centre des 2 bourgs, où la vitesse des automobilistes est excessive, et à 50 km/h sur les routes de Sceaux d'Anjou, d'Écuillé et du Plessis Bourré pour la même raison
- couper la végétation sur la voie publique
- mettre à jour le site internet et corriger les fautes d'orthographe

- installer plus de jeux sur la commune
- faire quelque chose pour le stationnement gênant des voitures route du Plessis Bourré (après le square Gentilhomme) et du camion route des Chapelles
- intervenir afin de faire cesser le gymkhana de mobylettes sur le chemin piétonnier entre Bourg et Soulaire
- communiquer de façon plus importante entre la population et les conseillers municipaux, puisque c'était une promesse de campagne
- refaire la route de Cheffes et le chemin du Lavoir
- mettre des panneaux de signalisation, notamment un panneau de « priorité à droite » entre le chemin des Caillardières et la salle des loisirs
- allumer un lampadaire sur deux la nuit, afin de faire des économies
- rendre plus accessibles les places de parking à proximité du commerce en incitant les locataires des maisons de la place de la découverte à ne pas s'y garer
- faire quelque chose pour rendre moins difficile la sortie de l'impasse Claire Vallée

Le tournage d'un film se déroulera sur la commune, plus précisément route de Noyant, prochainement. Il faudrait réunir la commission « communication » ainsi que celle de « la voirie et des espaces verts », installer des panneaux de limitation à 30km/h en agglomération.

Stéphane Landrau : les radars pour la sécurité routière sont-ils implantés de façon pertinente ?

Jean-Luc Garnier : selon les relevés des radars, la vitesse n'est pas excessive.

Chantal Blot : il faudrait mettre un panneau de parking afin d'indiquer les places de stationnement derrière les maisons place de la Découverte.

Lyne Legrand : il conviendrait d'incorporer des habitants dans les commissions.

Marina Toullier : que fait-on pour un chien qui aboie ? La fête des voisins du domaine de la Barre se déroulera le vendredi 29 mai 2015.

Chantal Blot : La fête des voisins de la rue Principale et de ses alentours, quant à elle, aura lieu le samedi 30 mai 2015.

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h10.**